

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3690

présenté par

M. Molac, Mme Frogier, M. Panifous, M. de Courson, M. Lenormand, M. Bataille, M. Bruneau,
 M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, Mme de Pélichy, M. Favenne-Bécot, M. Habib,
 M. Huwart, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac,
 M. Viry, Mme Youssouffa et M. Warsmann

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	3 098 534
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	3 098 534
SOLDE		-3 098 534

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire participer la Président de la République à l'effort de redressement des finances publiques en annulant la hausse de 2,53 % sur un an (3M€) demandée par le chef de l'État.

Cet amendement propose donc de minorer les crédits de la mission Pouvoirs publics de la façon suivante :

- 3 098 534 euros en AE et en CP sur le programme 501 *Présidence de la République*.